



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20250626-D25\_19-DE



**Nombre de conseillers :**  
En exercice **18**  
Présents **10**  
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin  
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Marlène CHAFFARD, Isabelle JOYE

Pouvoirs : Jacqueline PECORARO à Christian BOCQUET, Brigitte BARRET à Marlène CHAFFARD, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

**25/19**

Absents : Jean BARDET, Brigitte BARRET, Valérie STEFANUTTI, Oliver COUET, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE, Jacqueline PECORARO, Guy PHILIPPE

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

Objet :

### **SUBVENTION CDAS 2025 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis réalisés par l'entreprise LG BOIS et le cabinet d'architecture STUDIO CAPPÀ.

- Suite à l'épisode de grêle en 2023 et les travaux d'extension de l'école maternelle en cours, la commune souhaite profiter de ces travaux pour isoler par le toit l'ensemble du bâtiment de l'école maternelle et la cantine par des isolants biosourcés (fibres de bois) par l'entreprise LG BOIS pour un montant des travaux de 146 759.10 € HT (Cent quarante-six mille sept cent cinquante-neuf euros et 10 cts) soit 175 884.01 € TTC (Cent soixante-quinze mille huit-cent quatre-vingt-quatre euros et 01 cts).

- Suite à l'extension de l'école maternelle avec 2 classes supplémentaires, il est nécessaire de créer de nouveaux locaux sanitaires par une technique basse consommation. Le montant des travaux est estimé à **99 647.06 € HT** (Quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-sept euros et six centimes). La maîtrise d'œuvre sera assurée par le cabinet d'architecture STUDIO CAPPÀ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **Valide le projet d'investissement d'isolation du toit du l'école maternelle et de la cantine** tel que présenté ci-dessus pour un montant de travaux de 146 759.10 € HT (Cent quarante-six mille sept cent cinquante-neuf euros et 10 cts) soit 175 884.01 € TTC (Cent soixante-quinze mille huit-cent quatre-vingt-quatre euros et 01 cts).

- **Valide le projet d'investissement d'agrandissement des sanitaires de l'école maternelle** tel que présenté ci-dessus pour un montant de travaux de 99 647.06 € HT (Quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-sept euros et six centimes).



- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander toute subvention nécessaire à la réalisation desdits travaux auprès des partenaires associés,
- **S'engage** à respecter la charte du département concernant la communication
- **Décide** de prévoir les crédits nécessaires au budget principal.

Le secrétaire de séance  
Christian BOCQUET

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le maire